

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 49  
Membres absents : 29  
Procurations : 15

Séance du 27 mars 2024  
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du  
mois de mars, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 14/03/2024  
Date de transmission : 02/04/2024  
Date de mise en ligne : 03/04/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 2<sup>ème</sup> QUESTION

### BUDGETS PRIMITIFS 2024 (DELIBERATION n°2024-030)

#### 2.5 Budget annexe de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach

##### 2.5.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023

Les instructions comptables prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de constater et approuver les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Soldes (+ ou -)</b>
<b>A</b>	Résultats propres à l'exercice 2023	163 512,05 €	331 955,46 €	168 443,41 €
<b>B</b>	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2023)	0,00 €	38 528,25 €	38 528,25 €
<b>C=A+B</b>	Solde de la section de fonctionnement 2023	163 512,05 €	370 483,71 €	206 971,66 €
	<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Soldes (+ ou -)</b>
<b>D</b>	Résultats propres à l'exercice 2023	106 332,54 €	77 944,32 €	-28 388,22 €
<b>E</b>	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2023)	0,00 €	26 808,72 €	26 808,72 €
<b>F=D+E</b>	Solde global d'exécution	106 332,54 €	104 753,04 €	-1 579,50 €
<b>G</b>	Restes à réaliser au 31 décembre 2023	137 564,48 €	0,00 €	-137 564,48 €
<b>H=F+G</b>	Solde de la section d'investissement 2023	243 897,02 €	104 753,04 €	-139 143,98 €
<b>I=C+H</b>		407 409,07 €	475 236,75 €	67 827,68 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants adoptés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

<b>Affectation du résultat 2023</b>	
Résultat global de la section d'exploitation 2023	206 971,66 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023 (compte 001)	-1 579,50 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	-137 564,48 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-139 143,98 €
Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068)	139 143,98 €
Solde du résultat d'exploitation (compte 002)	67 827,68 €

L'ensemble de ces montants est dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Après avoir entendu les explications de Monsieur DEICHTMANN et après délibération, le Conseil de Communauté,

↳ approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 du Budget annexe de la Pépinière d'entreprises à Schlierbach.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 02 avril 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

